

Permis de Travaux de soudures et découpages par points chauds

(Aucun travail n'est autorisé à moins que la présente carte ne soit remplie et fixée au matériel de soudage.)

Date (du travail) _____

Immeuble _____

Service _____ Étage _____

Travail à Effectuer _____

Précautions Particulières _____

Surveillant Nécessaire _____ ☐ Oui ☐ Non

L'emplacement où doit être effectué le travail a été examiné par le soussigné, les précautions nécessaires ont été prises et permission est accordée d'effectuer le travail.

Date D'expiration du Permis _____

Signature _____

Personne chargée d'accorder l'autorisation de travail.

Début de Travail (heure) _____ Fin _____

VÉRIFICATION FINALE

(Dans le cas où un surveillant d'incendie a été demandé.)

La zone de travail et les endroits contigus ayant pu être atteints par des étincelles ont été inspectés pendant au moins 30 minutes après la fin du travail. Aucun danger d'incendie n'a été remarqué.

Signature _____

Après l'achèvement du travail, rendre le permis au chef du service dont dépend l'emplacement où a été effectué le travail. Le permis devra être classé en vue de sa présentation à l'assureur.

ATTENTION

Avant de délivrer tout permis de coupage et soudage, le préposé à la protection, ou son délégué, doit inspecter la zone de travail et confirmer que les précautions voulues ont été prises pour prévenir un incendie.

PRÉCAUTIONS

- ☐ Les extincteurs automatiques sont en service.
- ☐ Le matériel de coupage et de soudage est en bon état de fonctionnement.

À MOINS DE 35 PIEDS DU TRAVAIL

- ☐ Les planchers ont été débarrassés de toute matière Combustible.
- ☐ Les planchers combustibles ont été mouillés, couverts de sable humide, de métal ou d'autres matières protectrices.
- ☐ Aucune matière combustible ou liquide inflammable n'est à proximité.
- ☐ Les matières combustibles et liquides inflammables sont protégés par des bâches ou d'autres dispositifs de protection en métal.
- ☐ Toutes les ouvertures des murs et des planchers sont couvertes.
- ☐ Des bâches ont été suspendues sous la zone de travail pour arrêter les étincelles.

TRAVAIL SUR LES MURS OU LES PLAFONDS

- ☐ La construction est incombustible et ne comporte aucun revêtement combustible.
- ☐ Les matières combustibles ont été éloignées du mur, sur la face opposée.

TRAVAIL SUR LE MATÉRIEL COMPORTANT DES ESPACES CLOS

Réservoirs, récipients, conduites, collecteurs de poussière, etc.

- ☐ **Le matériel a été nettoyé de toute matière** combustible.
- ☐ Les récipients ont été purgés des vapeurs inflammables.

SURVEILLANT D'INCENDIE

- ☐ De garde pendant le travail et 30 minutes après la fin de celui-ci.
- ☐ Equipé d'un extincteur et d'une petite lance à incendie.
- ☐ A reçu la formation nécessaire pour utiliser le matériel et sonné l'alarme d'incendie.

VÉRIFICATION FINALE

- ☐ À faire 30 minutes après l'achèvement du travail, à moins qu'un surveillant d'incendie ne soit de garde.

Signature _____
(Chef de service)